



Délibération
FINANCES/JG

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20230405-2023_31-DE

S²LO

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 AVRIL 2023

2023 – 31 APPROBATION AFFECTATION DES RESULTATS 2022 BUDGET ANNEXE SITE SAINT-LOUIS

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 30

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, BUFFET Martine, JEDAT Günter, DAVIET Laurent, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, EHLINGER François, CHABOREL Sabrina, MAUDOUX Pierre, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, BETIZEAU Florence, CATROU Rémy, MELLA Florent

Excusés ayant donné pouvoir : 5

BENCHIMOL-LAURIBE Renée à MAUDOUX Pierre, CHANTOURY Laurent à DAVIET Laurent, GUENON Delphine à ABELIN-DRAPRON Véronique, MARTIN Didier à DIETZ Pierre, DELCROIX Charles à EHLINGER François

Secrétaire de séance : CAMBON Véronique

Date de la convocation : 29/03/2023

Date de publication : 14 AVR. 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M14, M57 et M4,

Vu la délibération précédente de ce même conseil municipal relative à l'approbation du compte administratif 2022 du Budget Annexe « Site Saint-Louis »,

Considérant qu'à l'issue de l'exercice budgétaire, il appartient à l'assemblée délibérante de décider de l'affectation du résultat d'exploitation du Budget Principal et des Budgets Annexes,

Considérant les résultats constatés aux Comptes Administratifs de l'exercice 2022 et résumés dans le tableau joint,

Après consultation de la Commission « Ressources » du mercredi 22 mars 2023,



Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer :

- Sur les affectations des résultats telles que détaillées dans le tableau joint à la présente délibération.

Résultat exercice 2022 et affectation BUDGET SITE SAINT LOUIS M14

Fonctionnement		2022
Dépenses mandatées		6 501 518,87
Recettes réalisées		6 741 518,87
Résultat de fonctionnement N		240 000,00
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>		448 717,29
Solde d'exécution de fonctionnement cumulé (A)		688 717,29
Investissement		2022
Dépenses mandatées		6 501 518,87
Recettes réalisées		6 528 815,57
Résultat d'investissement N		27 296,70
<i>Solde d'investissement N-1 (reporté)</i>		<i>-158 479,90</i>
Solde exécution investissement (B)		-131 183,20
Fond de roulement fin exercice		557 534,09
Restes à réaliser (investissement)		2022
Dépenses		0,00
Recettes		0,00
Solde RAR (C)		0,00
Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)		-131 183,20
Résultat de clôture		557 534,09
Affectation du résultat		2022 vers 2023
Résultat de fonctionnement à affecter (A)		688 717,29
Affectation en réserve (compte 1068) (-D)		131 183,20
Affectation en report de fonctionnement (compte 002)		557 534,09
Report d'investissement (compte 001) (B)		-131 183,20



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 26

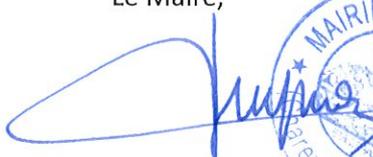
Contre l'adoption : 1 (MAUDOUX Pierre au nom de BENCHIMOL-LAURIBE Renée)

Abstentions : 8 (ARNAUD Dominique, CHABOREL Sabrina, DEREN Dominique, DIETZ Pierre au nom de MARTIN Didier, MACHON Jean-Philippe, MAUDOUX Pierre, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bruno DRAPRON

La secrétaire de séance,



Véronique CAMBON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.